

**CONDITIONS PRÉALABLES**

Nos ventes seront faites aux conditions générales suivantes, qui annulent toute clause contraire ou complémentaire imprimée ou manuscrite, figurant sur tout document de nos clients.

Toute commande par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Tout amendement ou dérogation aux présentes doit être, préalablement à tout effet, convenu par écrit signé des parties.

**OFFRES ÉTUDES ET PROJETS**

Les prix sont ceux figurant sur nos catalogues, prospectus et tarifs en vigueur le jour de la commande. Les renseignements, coloris et photos sont toujours à titre indicatifs et non contractuels.

Nos devis sont valables deux mois à compter de leur date. Passé ce délai, ils peuvent être modifiés ou actualisés en fonction de l'évolution des conditions économiques et techniques. Les études et projets de toute nature, remis ou envoyés par notre société restent toujours sa propriété. Sur sa demande, ils peuvent être rendus.

Notre société conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets qui ne peuvent être communiqués à des tiers, ni exécutés sans notre autorisation écrite et préalable.

Dans tous les cas, il appartiendra à notre client de vérifier le contenu des offres, études ou projets qui lui seraient remis par notre société ou nos représentants et de s'assurer qu'elles répondent à ses besoins et conditions d'emploi conformément à nos préconisations et spécifications techniques.

**COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE**

Toute commande passée à la suite d'une offre préalable de notre société ou d'un de nos commerciaux, ou encore chiffrée à partir de nos tarifs ne devient définitive qu'après confirmation officielle par un accusé de réception de commande. Tout changement apporté à notre confirmation de commande en qualité, quantité, dimensions, prix ou conditions de paiement devra être expressément accepté par nous pour être pris en considération.

La mise en fabrication s'effectue dès l'édition de l'accusé de réception de commande sur lequel tous les renseignements techniques figurent.

En cas d'omissions ou d'erreurs flagrantes, il est mis en attente pour complément d'information ou vérification.

Toute modification intervenant pendant le cycle de fabrication devra faire l'objet d'une demande spéciale qui, si elle est possible et acceptée, pourra entraîner une incidence financière.

Toute annulation de pièce standard « à la commande », de pièces spéciales ou de pièces sur devis, ne pourra être prise en compte dès lors que l'accusé de réception de commande aura été transmis au client.

**DELAIS DE LIVRAISON**

Les délais indiqués sur notre accusé de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne pourront en aucun cas constituer de notre part un engagement ferme de livrer à date fixe. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de commande, ni indemnité, ni dommages et intérêts. Toute livraison peut être subordonnée à l'exécution préalable par le client de ses obligations de paiement de factures antérieures échues et non encore payées.

Les délais ne commencent à courir qu'à compter de l'édition de l'accusé de réception de commande dans la mesure bien entendu où tous les renseignements techniques nécessaires pour le lancement en fabrication sont fournis par le client.

En cas d'omission, d'inexactitude ou de modifications, le délai est repoussé d'autant. En conséquence, aucun recours ni mise en cause ne pourront être exercés contre notre société. Des dommages et intérêts ne pourront lui être réclamés à l'occasion de différends ayant trait à des retards survenant entre l'acheteur et ses propres clients. Tout ralentissement ou toute interruption de livraison causés par : mobilisation, guerre, émeutes, grèves totales ou partielles, lock-out de nos fournisseurs ou des industries ou

des services publics qui concourent à leur alimentation et à leur fonctionnement, arrêts de force motrice, bris de machines, incendie, affaissement, inondation, épidémie, température excessive, manque de matières premières, pénurie du personnel ou du matériel de transports, seront considérés par convention expresse entre les parties comme emportant les effets de la force majeure, entraînant de plein droit la suspension des livraisons, et retarderont d'autant les délais d'exécution des produits restant à livrer.

**EXPÉDITION TRANSPORT**

Nos produits sont réputés délivrés dès leur mise à disposition, en nos dépôts, au transporteur.

Toutes les opérations de transport et manutentions sont à la charge, aux frais, aux risques et périls de l'acheteur.

Nos produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur. L'indication d'un prix selon un incoterm ne modifiant pas la charge des risques à la chose.

Dans le cas d'expédition par camion, le chargement et le transport ont lieu sous la responsabilité exclusive du transporteur.

Les marchandises doivent être vérifiées par le client, dès réception, en présence du livreur. En cas d'avarie, de vices apparents, ou de manquant, il est indispensable d'effectuer successivement les 2 opérations suivantes :

- 1 - inscrire les réserves précises sur le document de décharge.
- 2 - confirmer les réserves dans les 3 jours par lettre recommandée au transporteur en les motivant (article 105 du code du commerce) et avec copie adressée à notre société.

A défaut, aucune réserve ne pourra nous être opposée, les produits seront alors réputés parfaitement conformes en qualité et quantité à la commande.

Expédition Franco de port par commande minimum de 600 € HT France Métropolitaine.

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

Nos délais de paiement sont de 30 jours fin de mois date de facture.

Les conditions de paiement figurent expressément sur notre accusé de réception de commande. Toute facture est payable à La Romagne exclusivement, à l'adresse de notre siège social.

Nos prix s'entendent pour paiement comptant. Le fait d'accepter un règlement par traite à l'échéance ne fait pas dérogation à cette clause. Nos prix sont nets. Un escompte au taux de 0.5% est consenti pour le paiement de toute facture dans les 8 jours de sa date.

Les réclamations éventuelles concernant une fourniture quelconque ne dispensent pas l'acheteur de régler les factures à leurs échéances.

Nous nous réservons le droit dans le cours d'une commande ou d'un marché, même sans qu'une échéance soit restée impayée, d'exiger des garanties de paiement et de bonne exécution des engagements, et de résilier le solde du contrat si ces garanties ne nous sont pas fournies ou nous paraissent insuffisantes.

De même en cas de changement dans la situation de l'acheteur et notamment, en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de la société, d'hypothèques de ses immeubles, de mise en nantissement de son fonds de commerce, la société se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le reste des commandes en note au nom du client.

**RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT**

Conformément à la loi et sauf report accordé par nous, tout dépassement de l'échéance initiale sera passible de plein droit et sans besoin de mise en demeure d'une pénalité telle que prévue de manière supplétive par la loi ainsi que d'une action contentieuse. De plus, à titre de dommages et intérêts, et outre l'indemnité de recouvrement de 40€ fixée par décret, une indemnité égale à 1,5% de la somme impayée sera appliquée, tous les frais de recouvrement étant de surcroît à la charge du débiteur. Le défaut de

paiement, pour quelle que cause que ce soit de tout ou partie des marchandises qui nous sont commandées, nous autorise, si bon nous semble, à suspendre l'exécution des commandes en cours et, à défaut de règlement après mise en demeure, le terme de toutes les commandes déjà livrées et à échoir sera déchu avec effet à compter de la première présentation de la mise en demeure invoquant cette faculté de déchéance conventionnelle. Aucune compensation n'est possible entre créances réciproques.

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

La propriété juridique de nos articles ne sera transférée à l'acquéreur qu'à la date où celui-ci en aura intégralement payé le prix total en principal et accessoires.

En conséquence, en cas de non-paiement :

- 1 - Dans la mesure où elles se retrouvent en nature de tout ou en partie dans les locaux de notre client, la revendication éventuelle des marchandises livrées pourra alors se faire par une notification qui pourra d'un commun accord être effectuée par tous les moyens, y compris par mail ou téléphone et qui sera suivie immédiatement, de notre part, de l'enlèvement des marchandises sans qu'il soit besoin d'aucun acte en justice.
- 2 - En cas de transformation de nos articles, nous en deviendrons copropriétaires avec le transformateur qui devra être tenu informé par notre acquéreur, et avec qui nous partagerons le prix du produit transformé au prorata de la valeur de ses composants.
- 3 - Enfin, notre revendication pourra même porter sur le prix ou la partie du prix des marchandises qui n'a été ni payé, ni réglé en valeur, ni compensé en compte courant entre le débiteur et l'acheteur.

Au surplus, notre client deviendra seul gardien vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de nous-mêmes de nos produits, dès leur tradition effective et bien qu'il n'en soit pas encore propriétaire. Notamment, il en assure seul l'entière responsabilité et, en cas de perte ou d'avarie pour quelle cause que ce soit, il devra en régler intégralement le prix convenu. Enfin, pendant la durée d'application de la présente condition, le client devra incorporer, dans sa police responsabilité civile et dans sa police incendie, une assurance contre tous dommages matériels, immatériels ou corporels pouvant être causés par les articles dont il a la garde avec renonciation à recours de sa compagnie contre notre société et contre les risques d'incendie et explosion, à concurrence de la valeur des marchandises calculées au prix convenu. Il devra justifier de ces incorporations, prises à ses frais mais au profit de notre société, à la première requête du vendeur.

**GARANTIES**

Après paiement complet, nos produits sont garantis, outre les garanties légales, par la garantie conventionnelle supplémentaire suivante :

- cette garantie est limitée à l'échange pur et simple en nos dépôts ou par notre client des pièces reconnues défectueuses de notre fait après analyses contradictoires par les parties sans indemnité d'aucune sorte pour main-d'œuvre, démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc...

Sont exclus les défauts dus :

- A un stockage défectueux,
- A une manipulation incorrecte avant ou après montage,
- A une pose non conforme aux règles de l'art,
- Au non-respect de nos conseils de pose (notices, etc...),
- A des coups ou rayures survenant après la mise en place et pendant la durée du chantier,
- A un manque d'entretien.

Nous nous réservons le droit de modifier nos produits sans préavis.

**LITIGES**

Toute vente est soumise au droit français. Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Angers (49) - France.